

## Le permis auto se modernise

### RÉFORME DU PERMIS DE CONDUIRE : BILAN D'ÉTAPE, UN AN APRÈS

#### Dossier de presse

*Jeudi 7 janvier 2010*



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

# Sommaire

---

<b>La réforme du permis de conduire : bilan d'étape, un an après .....</b>	<b>P.3</b>
<b>I. Un permis de conduire moins long .....</b>	<b>P.4</b>
Des délais de passage à l'examen raccourcis .....	P.4
Un démarrage plus rapide de la formation à la conduite .....	P.4
Un « code », toujours valable 3 ans après son obtention, même en cas de changement de filière de formation ou de catégorie de permis.....	P.5
<b>II. Un permis de conduire plus accessible .....</b>	<b>P.6</b>
Un renforcement de l'aide de l'État dans le cadre du « permis à un euro par jour » ....	P.6
Un élargissement de l'accès au dispositif « bourse au permis de conduire » .....	P.8
<b>III. Un permis de conduire plus sûr .....</b>	<b>P.10</b>
Une refonte de la banque de questions de l'épreuve théorique du permis de conduire	P.10
Une nouvelle grille d'évaluation pour le passage de l'épreuve de conduite .....	P.11
<b>Annexe 1 : Nouvelle banque de questions de l'épreuve théorique générale .....</b> (quatre exemples) .....	<b>P.12</b>
<b>Annexe 2 : Modèle de certificat d'examen du permis de conduire .....</b> (grille d'évaluation) .....	<b>P.14</b>

---

## Contacts presse

Cabinet de Dominique BUSSEAU  
Sécurité routière

01 40 81 77 34  
01 40 81 80 75 / 06 75 19 83 90 / 01 40 41 56 13

## Réforme du permis de conduire : bilan d'étape, un an après

---

Le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR), qui s'est réuni le 13 janvier 2009, a lancé le grand chantier de la réforme du permis de conduire avec trois objectifs principaux : **une formation au permis de conduire moins longue, moins chère**, et enfin un permis **plus sûr** pour répondre à une problématique majeure de sécurisation de la conduite des jeunes. Ce grand chantier, pour la formation et l'éducation routière, se déploie sur trois ans.

D'ores et déjà, de nombreuses actions concrètes ont été entreprises et mises en place depuis l'annonce de cette réforme. Un an après, on peut donc dresser un premier bilan et faire part des améliorations apportées au premier examen de France devant le Baccalauréat, avec 1 317 840 examens par an.

Les principales mesures concernent la diminution des délais de passage des épreuves, le renforcement des aides financières, dans le cadre du permis à un euro par jour ou du dispositif « bourse au permis de conduire », mis en place par les collectivités territoriales, la rénovation en profondeur de l'épreuve théorique générale du permis de conduire (ETG) et de l'épreuve pratique de conduite pour une entrée en vigueur au printemps 2010.

D'autre part, la conduite accompagnée est modernisée (cf. dossier de presse joint « Le permis auto se modernise, trois nouvelles formules pour la conduite accompagnée »).

*« Nous avons voulu rendre le permis de conduire moins long, moins cher et plus sûr. Nous avons mené cette année des chantiers de taille : réduction des délais d'attente de passage à l'examen à deux mois dans 80 % des départements de France, renforcement des aides de l'État, ou encore modernisation des questions du code, et de la grille d'évaluation de l'épreuve pratique. Tout cela, nous l'avons mené de front et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (professionnels, associations, organisations syndicales et élus). Nous continuerons à le faire dans les deux ans à venir, ainsi que nous l'avons annoncé. ».*

Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'État chargé des Transports.

## Un permis de conduire moins long

---

Premier examen de France, le permis de conduire représente un outil indispensable pour la plupart des jeunes. Incontournable pour l'accès à un emploi et pour l'autonomie, il est synonyme de véritable passeport pour la liberté. Son obtention dans des délais raisonnables, est une exigence à laquelle le gouvernement veut répondre, avec notamment la réduction des délais de passage et une accessibilité favorisée.

### Des délais de passage à l'examen raccourcis

En un an, **les délais de passage à l'examen ont été réduits à deux mois, ou moins, dans près de 80 % des départements**, grâce notamment à trois mesures :

- Le recrutement exceptionnel de 35 inspecteurs en 2009. 20 recrutements supplémentaires sont prévus en 2010.
- Le dégageant, de janvier à novembre 2009, de 65 146 places d'examen grâce à une meilleure organisation collective du travail, notamment en faisant passer 39 477 examens le samedi.
- La possibilité, pour une école de conduite, de présenter ses candidats à l'épreuve pratique du permis de conduire B sur un centre d'examen situé dans un département limitrophe de celui de l'agrément de sa domiciliation professionnelle<sup>1</sup>. Cette mesure évite des déplacements coûteux en temps et en frais divers pour les candidats et les établissements d'enseignement à la conduite.

### Un démarrage plus rapide de la formation à la conduite

- Le délai d'un mois, pour se présenter à l'épreuve théorique générale du permis de conduire (ETG ou « code ») après enregistrement de son dossier de demande en préfecture, a été supprimé. En outre, tout candidat dispensé de cette épreuve théorique peut se présenter à l'épreuve pratique sans délai<sup>2</sup>.
- C'est aussi, sans attendre l'enregistrement de son dossier d'inscription en préfecture, que le candidat, muni du récépissé de cette demande, daté et tamponné, peut désormais débuter ses leçons de conduite<sup>3</sup>. Il conserve ce récépissé dans son livret d'apprentissage jusqu'à délivrance du formulaire de la demande de permis de conduire validée par le préfet.

---

<sup>1</sup> Circulaire du 2 octobre 2009 publiée au BO 2009/22 du 10 décembre 2009

<sup>2</sup> Arrêté du 9 décembre 2009 publié au JO du 19 décembre 2009

<sup>3</sup> Décret du 18 décembre 2009 publié au JO du 20 décembre 2009

## **Le « code » valable même en cas de changement de filière ou de permis**

Depuis 2006, tout candidat ayant réussi son épreuve théorique bénéficie de ce résultat favorable pendant 3 ans, mais il lui était impossible de le garder s'il changeait de filière de formation (de l'apprentissage anticipé de la conduite vers l'apprentissage « traditionnel » en école de conduite) ou de catégorie de permis<sup>4</sup>. Depuis l'arrêté du 9 décembre 2009, c'est désormais possible.

Exemples :

- Si je suis une formation selon la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), je passe mon « code » à 16 ans et 3 mois et le réussis. Si je décide d'abandonner la conduite accompagnée, je ne suis pas obligé de repasser l'épreuve du code (ETG) et ce pendant 3 ans, contrairement à l'ancienne formule.
- De même, si je suis une formation selon la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), je passe mon code et le réussis. Si je décide de changer de catégorie de permis (de B vers A), je ne suis pas obligé de repasser l'épreuve du code (ETG) et ce pendant 3 ans, contrairement à l'ancienne formule.

---

<sup>4</sup> Arrêté du 9 décembre 2009 publié au JO du 19 décembre 2009

## Un permis de conduire plus accessible

---

Plus de 750 000 personnes, parmi lesquelles de très nombreux jeunes, se présentent chaque année pour la première fois au permis de conduire de la catégorie B. Pour nombre d'entre eux, le coût moyen de la préparation à l'examen - environ 1 200 euros qui se situe dans la moyenne européenne -, peut représenter un frein.

C'est pourquoi des aides destinées à financer cette préparation, comme le « permis à un euro par jour », dispositif national mis en place par l'État en 2005, et les dispositifs de « bourse au permis de conduire », instauré par certaines collectivités territoriales, sont mises en place et encouragées. Afin de permettre au plus défavorisés d'accéder à cette formation qui peut être très importante dans le cadre professionnel, ces aides sont cumulables.

### Un renforcement de l'aide de l'État dans le cadre du « permis à un euro par jour »

#### Le principe initial du « permis à un euro par jour »



Le « permis à un euro par jour » s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus, qui s'inscrivent pour la première fois à une formation au permis de conduire de la catégorie B (en mode traditionnel ou en conduite accompagnée) ou de la catégorie A (motos de plus de 125 cm<sup>3</sup>). Il concerne environ 80 000 jeunes par an (78 000 en 2009), qui peuvent ainsi étaler le coût de leur formation sur plusieurs mois.

Dans ce cadre, le jeune se voit accorder un prêt de 600, 800, 1 000 ou 1 200 euros, sans intérêt ni frais de dossier, et remboursable sur une durée de 20 à 40 mois. L'État (la Sécurité routière) prend à sa charge ces frais, qu'il paie directement aux établissements financiers ayant signé avec lui une convention.

Ce dispositif national et partenarial repose sur des conventions entre, d'une part, l'État et les écoles de conduite et, d'autre part, entre l'État et les établissements financiers (20 ont signé une convention avec l'État). Le montant de ces aides représente près de 6 millions d'euros en 2009. Les écoles de conduite souscrivent à une charte de qualité de la formation et à une garantie financière de solvabilité. Chaque partenaire est identifiable grâce au logo figurant sur sa vitrine ou en consultant le site [www.permis-de-conduire.gouv.fr](http://www.permis-de-conduire.gouv.fr).

## Ce qui va changer

Certains jeunes, qui ne peuvent présenter une caution de leur famille ou d'un tiers, exigée par les établissements financiers, se voient encore refuser l'accès au dispositif du « permis à un euro par jour », car trop faiblement solvables. C'est pour eux, et pour les jeunes inscrits dans une démarche de formation ou d'accès à l'emploi<sup>5</sup>, que l'État va désormais se porter caution et permettre aux banques d'octroyer des prêts à ces jeunes.

Ainsi, le 30 novembre 2009, une convention a été signée entre l'État<sup>6</sup> et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), gestionnaire du Fonds de cohésion sociale (FCS), pour le cautionnement des prêts dans le cadre du « permis à un euro par jour ».

Par cette convention, l'État donne mandat à la CDC de gérer les dotations<sup>7</sup> destinées à cette action qui devrait concerner 20 000 jeunes par an sur trois ans. Ces contributions financières sont destinées au cautionnement assuré par le Fonds de cohésion sociale et à la rémunération des réseaux accompagnants (missions locales), qui assureront l'examen des demandes et éventuellement le suivi d'échéances impayées. Il reste encore à la CDC à passer une convention avec les établissements financiers sur la base d'une convention type (8 établissements se sont déjà déclarés intéressés à la fin 2009) et avec les réseaux accompagnants.

## Comment cela va se passer concrètement pour le jeune ?

- Il se rend d'abord à l'école de conduite partenaire de l'opération « permis à un euro par jour » pour faire une évaluation du nombre d'heures *a priori* nécessaire pour sa préparation. L'établissement établit **un devis**.
- Sur cette base, et à partir d'**un contrat d'inscription** (suspensif en fonction de l'obtention ou non du prêt), il peut solliciter un prêt auprès d'un établissement financier partenaire.
- Cet établissement reçoit le jeune muni de son contrat d'inscription « permis à un euro par jour » et vérifie sa situation par rapport à ce dispositif (conditions d'éligibilité et critères de risques).
- Dans le cas où l'établissement financier refuse le dossier de ce jeune au motif d'une caution insuffisante, cet établissement apprécie si le jeune relève de la garantie de l'État. Le cas échéant, il l'oriente vers la mission locale dont il dépend. Celle-ci vérifie les conditions d'éligibilité du jeune au cautionnement du prêt et lui délivre, s'il remplit ces conditions, **une attestation d'éligibilité**. Avec ce document, le jeune retourne voir sa banque, qui reste décisionnaire final de l'octroi du prêt.

---

<sup>5</sup> Jeunes bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, à temps partiel, ou d'un contrat à durée déterminée, intérimaires, jeunes en insertion professionnelle, avec des périodes de travail plus ou moins longues ou en contrat aidé, en formation en alternance, en formation professionnelle, jeunes en cursus scolaire supérieur, autres dispositifs d'insertion ou de formation.

<sup>6</sup> Le ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat, la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, le Secrétaire d'État chargé des Transports.

<sup>7</sup> Soit une dotation initiale de 1,5 million d'euros sur une base estimée de 20 000 dossiers de prêts, avec une montée en charge du dispositif prévue en 2010, estimée à 2,7 millions d'euros sur la base de 37 000 prêts.

## **Un élargissement de l'accès au dispositif de « bourse au permis de conduire »**

Dans le domaine des aides au financement du permis de conduire, les collectivités territoriales conjuguent leurs efforts à ceux de l'État pour répondre aux besoins d'insertion par la mobilité de leurs administrés. Fin novembre 2009, on dénombrait 64 communes et 4 communautés de communes qui déclaraient avoir mis en place un dispositif « bourse au permis de conduire ». Cet effort se situe dans la droite ligne de la charte de partenariat conclue entre l'État et l'Association des maires de France (AMF), fin 2007, qui incite les communes à poursuivre la mise en place du dispositif « bourse au permis de conduire » et autres aides au financement.

Des aides au financement du permis de conduire sont également accordées par une trentaine de conseils généraux et plus du quart des régions.

Ces diverses aides, qu'elles soient de niveau national ou local, sont cumulables.

### **Le principe du dispositif « bourse au permis de conduire »**

Elle repose sur un partenariat entre la collectivité concernée, le jeune, l'école de conduite, établi au moyen d'une convention dans laquelle le projet est défini.

La collectivité prend en charge une partie du coût de la formation du jeune en contrepartie d'une activité d'intérêt général (40 à 50 heures). Cette activité s'effectue dans une structure identifiée (association caritative généralement).

La collectivité s'engage à verser la « bourse au permis de conduire » directement à l'école de conduite.

### **Comment cela se passe concrètement pour le jeune ?**

Un jeune de 18 ans, disposant de faibles ressources personnelles, a besoin de réunir la somme de 1 200 euros pour financer sa formation à la conduite, alors que le permis lui est nécessaire pour accéder à l'emploi qui lui a été proposé.

Il parvient à financer sa formation en vue de l'obtention du permis en faisant appel à trois sources de financement possibles. Par exemple :

- Un apport personnel de 200 euros.
- Une « bourse au permis de conduire » d'un montant de 400 euros, versée par sa commune en contrepartie de son action dans une association caritative.
- Un prêt « permis à un euro par jour » pour un montant de 600 euros (prêt sans intérêt remboursable en 20 mois).

Au-delà de l'intérêt au niveau financier, la « bourse au permis de conduire » présente un intérêt social majeur, car elle permet au jeune de se rendre utile à sa collectivité.

## Un nouveau site internet [www.permis-de-conduire.gouv.fr](http://www.permis-de-conduire.gouv.fr) pour tout savoir sur le permis de conduire et les aides au financement

Un site Internet dédié de référence sur le permis de conduire, accessible à tous, a été réalisé par la Sécurité routière pour permettre une information pratique et complète sur toutes les questions liées aux diverses catégories de permis : formation, déroulement des épreuves, aides au financement, conseils de sécurité routière, validité dans d'autres pays, apprentissage tout au long de la vie, fonctionnement du permis à points, etc.

The screenshot shows the website interface with the following elements:

- Navigation tabs: Conduite et handicap, Conduite à l'international, Véhicules sans permis, Conseils de sécurité, Métiers de la formation à la conduite.
- Logo: SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES.
- Search bar: "Et vous, où en êtes-vous avec le permis de conduire ?" with an "OK" button.
- Main content area: "Les différentes catégories du permis de conduire" with icons for Permis A (moped), Permis B (car), Permis C (truck), Permis D (bus), and Permis E (motorhome).
- Footer area: "Fil info" with a link "Avec la conduite accompagnée, je me forme en toute confiance.", a navigation menu (1|2|3|4|5|6|7|8), and two boxes: "Tout savoir sur la conduite accompagnée" and "La réforme du permis B".

**Le permis se modernise.**

Premier examen de France, avec plus de 1,5 million de candidats par an, le permis de conduire est un outil de mobilité indispensable et parfois un véritable passeport pour l'insertion professionnelle et sociale, notamment pour les jeunes.

Le nouveau permis doit faciliter l'accès de tous à la conduite, contribuer à la lutte contre l'insécurité routière et sauvegarder l'environnement.

**1er examen de France**  
avec plus de 1,5 millions de candidat par an

**Plus de 920 000**  
permis de conduire délivrés en France chaque année

**735 000**  
permis voiture (permis B) en 2008

**56 %**  
de taux de réussite au permis B en moyenne

**40 millions**  
de titulaires du permis B en 2008

## -III-

# Un permis de conduire plus sûr

---

Passer son permis de conduire c'est, après une phase d'apprentissage, réussir successivement deux épreuves. La première, l'épreuve théorique générale du permis de conduire (ETG), le « Code » puis la seconde, l'épreuve pratique de conduite. D'importants changements viennent rénover en profondeur ces deux étapes pour une entrée en vigueur du nouveau dispositif au printemps 2010.

## Une refonte de la banque de questions de l'épreuve théorique du permis de conduire

### Le principe

En 2008, 1 330 892 candidats ont passé l'épreuve du Code de la route, avec un taux de réussite de 64 % à la première tentative ou après un échec. Une nouvelle banque de données de questions a été conçue en étroite concertation avec l'ensemble des parties prenantes, notamment avec une centaine de représentants de jeunes.

### Ce qui va changer concrètement lors de l'examen

Si le candidat doit toujours répondre à 40 questions tirées au sort de façon aléatoire, celles-ci seront désormais issues d'**une banque de données qui comportera désormais 638 questions** (contre 520 précédemment).

Au total :

- 99 questions ont été modifiées,
- 57 supprimées pour des raisons de pertinence (le libellé pouvant être ambigu ou difficilement compréhensible), de mise à jour, de conformité de la signalisation ou de qualité des visuels,
- 150 nouvelles questions ont été intégrées.

Pour ces **150 nouvelles questions**, l'approche liée aux comportements et à la citoyenneté est inédite. Ces nouvelles questions abordent 12 nouveaux thèmes : des thèmes liés au développement durable tels que l'éco-conduite et l'éco-mobilité, au respect des autres usagers avec la démarche « code de la rue », le partage de la route et la prise en compte des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, etc.). Aussi, la nouvelle réglementation sur les passages à niveau et les tunnels, le respect des règles aux abords des chantiers routiers pour la sécurité des personnels travaillant sur les routes ou la circulation des tramways, sont autant de thèmes qui sont désormais abordés dans l'épreuve du Code de la route. Ces nouvelles questions abordent aussi des sujets comme la prise de conscience des risques, la détection des zones à risque, la santé et la conduite, les addictions (alcool, drogue, médicaments), la vigilance, la connaissance des nouveaux équipements, sans oublier les grands enjeux de sécurité routière (cf. annexe 1 : Nouvelle banque de questions de l'épreuve théorique générale - quatre exemples).

# Une nouvelle grille d'évaluation pour le passage de l'épreuve de conduite

## Le principe

**La grille d'évaluation des candidats est modifiée pour passer d'un décompte d'erreurs à un bilan de compétences.** Ainsi, en plus des compétences traditionnelles, on attend désormais du candidat qu'il intègre des aspects comportementaux, comme l'attention et le respect portés aux autres usagers, et plus particulièrement aux usagers vulnérables. Mais l'examineur évalue aussi les compétences liées à l'autonomie et à la conscience du risque du candidat, jugées à travers l'analyse des situations et l'adaptation du candidat à celles-ci. Enfin, figure dans cette nouvelle grille d'évaluation, la prise en compte d'une conduite vertueuse, économique et respectueuse de l'environnement liée à la consommation du carburant, dans le respect des objectifs du Grenelle de l'environnement.

## Ce qui va changer concrètement lors de l'examen de la conduite

Le déroulement de l'épreuve, dont la durée reste toujours fixée à 35 minutes, est modifié :

- Lors du parcours, qui se passe pour un tiers en agglomération et pour deux tiers hors agglomération, le candidat sera jugé sur sa **capacité à déceler les changements de contexte de circulation** et à adapter sa conduite en conséquence. De plus, à l'initiative de l'examineur, pendant 5 minutes environ, il lui sera dorénavant **demandé de se diriger à sa convenance** vers un lieu précis, ou de suivre un itinéraire démontrant ainsi ses aptitudes à gérer son déplacement de manière autonome, comme ce sera ensuite le cas.
- Pour les manœuvres, il s'agit toujours d'en effectuer deux, dont une au moins en marche arrière, mais **c'est le candidat** qui sera invité à trouver un emplacement pour effectuer la manœuvre de son choix.
- Lors de l'étape des vérifications, on conserve une vérification intérieure (par exemple montrer la commande de feux de détresse), une vérification extérieure (par exemple montrer le réservoir de liquide de frein), ainsi qu'une question en lien avec la sécurité routière.

### Comment se passe la notation ?

À l'issue de l'épreuve, le candidat est évalué. Pour être reçu, il doit obtenir un minimum de 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire telle que :

- le non respect de l'arrêt au panneau stop
- le non respect de l'arrêt au feu rouge
- la circulation sur une bande d'arrêt d'urgence

La notation se répartit ainsi :

- les savoir-faire traditionnels en circulation sont notés de 0 à 3 points ;
- les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience du risque sont notées pour 3 points maximum, chaque compétence comptant pour 1 point maximum (cf. annexe 2 : Modèle de certificat d'examen du permis de conduire - grille d'évaluation) ;
- enfin, les attitudes du candidat par rapport aux autres usagers, notamment les plus vulnérables, ainsi que la limitation de la consommation du carburant comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

## Annexe 1 : Nouvelle banque de questions de l'épreuve théorique générale (quatre exemples)

---



Question sur la nouvelle signalisation des passages à niveau et les bons comportements à leur approche

**Réponse B / NON**

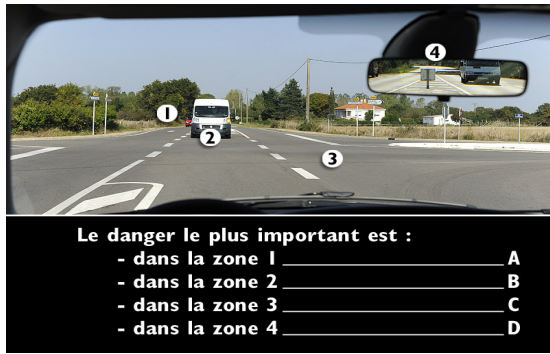
Le feu rouge clignotera sur l'écran lors des épreuves théoriques. L'objectif de cette question simple, dont l'actualité récente montre l'importance, est de sensibiliser les candidats sur l'obligation absolue de marquer l'arrêt dès l'allumage du feu rouge.



Question sur la nouvelle signalisation des tunnels.

**Réponses A / OUI – C / OUI**

Il s'agit de vérifier chez les candidats la connaissance de ce nouveau panneau qui à lui seul annonce l'entrée dans un tunnel et notamment l'obligation d'allumer les feux de croisement.



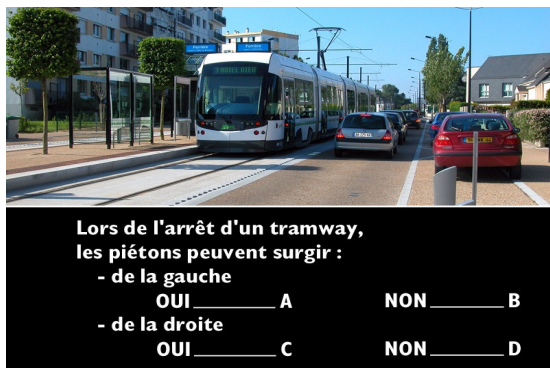
Question sur la connaissance et la prise de conscience des risques – Détection des zones à risques.

**Réponse A / dans la zone 1**

Ce type de questionnement a pour objet d'améliorer, lors de la formation à la conduite, l'analyse par les candidats des situations qu'ils rencontrent et leur détection des zones à risques qui doivent tout particulièrement retenir leur attention.

Dans la situation proposée, les zones 2, 3 et 4 sont parfaitement identifiées (zone 2 : la camionnette a indiqué son intention de tourner à gauche- cf son clignotant qui clignotera sur l'écran ; zone 3 : il n'y a aucun indice ; zone 4 : j'ai indiqué au véhicule qui me suit et qui est visible dans le rétroviseur, mon intention de tourner à gauche puisque je me trouve dans la zone de stockage réservée à cet effet).

L'élément de risques se trouve dans la zone 1 : voiture rouge qui n'a aucune visibilité




Question sur le passage de la rue et de la circulation des tramways.

**Réponses A / OUI et C / OUI**

Dans ce type de situation, les conducteurs doivent porter leur attention non seulement sur les voyageurs sortant du tramway mais aussi sur ceux qui pourraient surgir de droite pour rejoindre ce tramway.

# Annexe 2 : Modèle de certificat d'examen du permis de conduire (grille d'évaluation)



Ministère de l'Éducation, du Supplément et de l'Enseignement Supérieur

Département de la Sécurité et des Circulations routières

## CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

N° C : \_\_\_\_\_ Série 08.01.B.AAA.

**EXEMPLAIRE  
ADMINISTRATION**

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Carte : \_\_\_\_\_ N° de département : \_\_\_\_\_

L'examinateur – Nom : \_\_\_\_\_ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : \_\_\_\_\_

Mme, Mlle, M<sup>l</sup> : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) (44) (45) (46) (47) (48) (49) (50) (51) (52) (53) (54) (55) (56) (57) (58) (59) (60) (61) (62) (63) (64) (65) (66) (67) (68) (69) (70) (71) (72) (73) (74) (75) (76) (77) (78) (79) (80) (81) (82) (83) (84) (85) (86) (87) (88) (89) (90) (91) (92) (93) (94) (95) (96) (97) (98) (99) (100)

Catégorie de permis sollicitée : A  A1  B  B1  E  E1  E2  E3  E4  E5  E6  E7  E8  E9  E10  E11  E12  E13  E14  E15  E16  E17  E18  E19  E20  E21  E22  E23  E24  E25  E26  E27  E28  E29  E30  E31  E32  E33  E34  E35  E36  E37  E38  E39  E40  E41  E42  E43  E44  E45  E46  E47  E48  E49  E50  E51  E52  E53  E54  E55  E56  E57  E58  E59  E60  E61  E62  E63  E64  E65  E66  E67  E68  E69  E70  E71  E72  E73  E74  E75  E76  E77  E78  E79  E80  E81  E82  E83  E84  E85  E86  E87  E88  E89  E90  E91  E92  E93  E94  E95  E96  E97  E98  E99  E100

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

N° de département : \_\_\_\_ au pays : \_\_\_\_\_ déj. tit. l'adm. des catégories de permis : \_\_\_\_\_

régularisation  dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : \_\_\_\_\_

Resultat d'examen (entourer la mention correspondante et rayer celle inutile) : FAVORABLE ou INSUFFISANT

Codes spécifiques :  31  10  102  103  105  Ar

105 jusqu'à : \_\_\_\_\_

Valeur titre de conduite à compter du : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Valeur médicale valide jusqu'à : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Autres codes : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>								
Courtoisie au volant					+1			
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
<b>Total général</b>								

**Observations**

Merci de bien vouloir vous reporter à la notice explicative située au verso de ce document pour connaître les modalités de votre évaluation